



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
6 avril 2022  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2022**  
6-10 juin 2022, New York  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la République-  
Unie de Tanzanie (2022-2027)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	4
III. Administration du programme et gestions des risques .....	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme .....	9
<b>Annexe</b>	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République-Unie de Tanzanie (2022-2027) .....	11



## I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La Tanzanie a acquis le statut de pays à revenu intermédiaire en 2020, grâce à une croissance rapide et soutenue (6,7 % par an en moyenne entre 2000 et 2019) tirée par ses ressources naturelles (en particulier l'or), le secteur touristique et les investissements publics dans les infrastructures. Fort d'un produit intérieur brut de 69,24 milliards de dollars (soit 1 160 dollars par habitant) en 2021, le pays se place au dixième rang du classement des économies d'Afrique subsaharienne. Entre 2000 et 2019, le taux de pauvreté (basé sur un seuil national à 1,35 dollar par personne et par jour) a chuté, de 35,7 % à 26,1 %, l'espérance de vie a augmenté, de 50,8 à 65,5 ans, et le taux de scolarisation en primaire est passé de 68,8 % à 96,3 %, avec une parité entre les genres quasi respectée. Toutefois, en 2019, l'indice de développement humain s'établissait à 0,53, ce qui plaçait la Tanzanie dans la catégorie des pays à faible développement humain (163<sup>e</sup> sur 189). Son indice de développement de genre était de 0,95 et son taux de pauvreté multidimensionnelle de 55,4 %. La pauvreté multidimensionnelle et la faiblesse des institutions entravent la protection des droits humains, notamment des droits socio-économiques et des droits des femmes, et compromettent ainsi la réalisation des objectifs de développement durable.

2. L'analyse commune de pays menée par les Nations Unies en 2021 impute les faibles résultats en matière de développement humain aux inégalités croissantes entre les foyers urbains aisés, qui profitent des rares emplois formels créés par la croissance rapide, et les foyers ruraux plus pauvres – en particulier ceux composés de sept enfants ou plus, ceux comptant des personnes handicapées, et ceux dirigés par une personne ayant un niveau d'éducation faible ou nul ou par une femme disposant de peu d'avoirs productifs. Un foyer dirigé par une femme est plus souvent en situation de pauvreté (20,3 %) qu'un foyer dirigé par un homme (14 %). 81 % des 13,9 millions de personnes en situation de pauvreté vivent en zone rurale ; elles travaillent principalement dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche, dont la productivité et les revenus demeurent faibles. En déficit de productivité, l'agriculture demeure largement déconnectée du secteur de l'énergie durable, ce qui bride la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises agricoles. La pauvreté des campagnes a provoqué un exode rural qui ne s'est accompagné d'aucune hausse des offres d'emploi décentes et des services de base dans les villes. Le manque de création d'emploi et la piètre couverture sociale face à la multiplicité des risques placent 92 % des Tanzaniens sous le seuil de sécurité économique. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné une hausse du taux de pauvreté, de 26,1 % à 27,1 % entre 2019 et 2020. Les jeunes, les femmes, les filles et les personnes handicapées font partie des catégories socio-économiques les plus défavorisées en raison, d'une part, d'un accès limité à la protection sociale, à la santé et à une éducation de qualité, et, d'autre part, d'une surexposition à la discrimination, à l'injustice, à la violence fondée sur le genre et à l'insécurité alimentaire.

3. Le changement climatique d'origine anthropique, le VIH/sida et la malaria, l'insuffisance des capacités institutionnelles, le faible accès à la technologie, l'absence d'incitation à l'investissement dans les infrastructures, l'incapacité à associer innovation, financement et production de données, demeurent des problèmes à régler. Ils freinent le développement des aptitudes et des droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, à agir et à tirer profit des ressources naturelles.

4. Bien que le pays jouisse d'une sécurité et d'une paix intérieures durables et ait intensifié la lutte contre la corruption, les avancées pourraient être ruinées par la montée du mécontentement de franges de la population se jugeant victimes de l'injustice et laissées pour compte, et revendiquant une meilleure prise en compte de

leurs intérêts et une meilleure représentation dans le système politique. L'élan en faveur d'une réduction de l'extrême pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion est entravé par les capacités limitées de l'administration à assurer un service public efficace, par la participation insuffisante des citoyens à la gouvernance et aux processus décisionnels, et par l'accès restreint des groupes vulnérables à la justice *via* les lois de défense des droits humains et du droit à la paix et à la stabilité.

5. La République-Unie de Tanzanie a élaboré deux cadres nationaux de développement déterminant les axes de transformation du pays : d'une part, le troisième plan national de développement quinquennal pour les années 2021-2022 à 2025-2026, qui doit faire de la Tanzanie un pays semi-industrialisé à revenu intermédiaire supérieur et aura de fortes conséquences sur le développement humain à l'horizon 2025 ; d'autre part, la stratégie de développement à moyen terme de Zanzibar pour 2021-2027, axée sur une « économie bleue » de croissance et de développement inclusifs et durables. Ils constituent le socle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2022-2027, qui accompagne la Tanzanie dans la réalisation de ses aspirations.

6. Le Plan-cadre de coopération se concentrera sur les réalisations conformes aux objectifs de développement durable selon quatre orientations : « population », « planète », « prospérité » et « environnement favorable » (« gouvernance », « paix » et « partenariats »). Dans ce descriptif de programme de pays, le PNUD s'engage sur trois réalisations pour lesquelles il dispose d'un avantage comparatif et a investi de manière importante :

a) **Prospérité.** Les personnes travaillant dans des microentreprises ou des petites ou moyennes entreprises, ou dans l'agriculture à petite échelle, et en particulier les plus vulnérables d'entre elles, bénéficient d'une augmentation durable de leur productivité et de leurs revenus grâce à un accès équitable aux ressources productives.

b) **Planète.** La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, contribue à une gestion des ressources naturelles inclusive et tenant compte des questions de genre, à la résilience face aux changements climatiques, à la réduction des risques liés aux catastrophes, au développement des énergies renouvelables efficaces, et en tire avantage.

c) **Environnement favorable.** La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, participe aux institutions et systèmes de gouvernance qui promeuvent la paix et la justice, qui tiennent compte des questions de genre, qui font preuve d'inclusivité, de responsabilité, de souci de la représentativité, et qui respectent les normes relatives aux droits humains, et elle en tire avantage.

d) Le PNUD intégrera les réalisations pertinentes du volet « **population** » à l'axe « prospérité ». Le PNUD mobilisera ses vastes réseaux de partenariats afin de mettre en œuvre le programme de pays.

7. Le PNUD agira dans les domaines prioritaires du Plan-cadre de coopération en tant que coordonnateur, dans une démarche de transformation qui catalyse les progrès socio-économiques et de gouvernance tout en veillant à leur appropriation par le pays et à leur pérennité. Il s'appuiera sur ses réalisations passées pour mettre en place des dispositifs intégrés et innovants et s'attaquer à la pauvreté, aux inégalités, aux conséquences du changement climatique et aux problèmes de gouvernance. Parmi les solutions envisagées, citons : la numérisation, qui doit permettre d'améliorer l'offre de service public, de lutter contre la corruption et de stimuler la participation des citoyens à la vie parlementaire et à la gouvernance ; les transferts de technologie, en particulier dans l'agriculture, les énergies renouvelables et la gestion de l'eau, qui ont déjà aidé des femmes et des jeunes à tirer un meilleur avantage des petites exploitations agricoles ; l'accès à l'électricité et à l'eau propre des populations

éloignées des réseaux de distribution, ainsi que l'appropriation des techniques de gestion de la terre et de l'eau ; les modes de financement novateurs, qui ont augmenté les investissements directs étrangers et intérieurs dans l'agroalimentaire, l'infrastructure urbaine et les partenariats d'écosystème ; les solutions de développement porteuses de changement, susceptibles de relever les défis complexes du monde post-COVID-19. Le développement d'un mode de direction moteur de transformation pour les femmes, les jeunes et les hauts cadres institutionnels sera essentiel en vue de provoquer un changement rapide et durable.

## II. Priorités du programme et partenariats

8. Ce programme sera centré sur les trois domaines de réalisation en lien avec les priorités nationales. Ceux-ci reposent sur les recommandations du bureau national d'évaluation et de l'examen indépendant du programme de pays de 2020. Ils portent sur des objectifs stratégiques mais réalistes de transformation des politiques et du système, fondés sur une vision de l'économie politique et sur les avantages comparatifs du PNUD en matière d'innovation, de numérisation (par l'intermédiaire du laboratoire d'accélération) et de gouvernance. Le PNUD facilitera l'approche par portefeuille et la consultation des parties intéressées, y compris des partenaires de développement, afin de renforcer l'efficacité des démarches et de produire des résultats communs aux effets profonds grâce à une programmation intégrée et cohérente.

9. La théorie du changement du programme de pays est la suivante : *si* la transformation structurelle et la diversification économique garantissent une création d'activité économique suffisante et une augmentation de la valeur ajoutée pour les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les petites exploitations agricoles (en particulier celles dirigées par des jeunes, des femmes et des personnes handicapées) ; *si* les personnes les plus vulnérables tirent également profit d'une croissance verte à faible émission de carbone et d'un développement inclusif, attentif aux questions de genre et écologiquement viable ; *si* la population, notamment les personnes les plus vulnérables, prend part à des institutions et à un système politiques sereins, justes, représentatifs, soucieux des questions de genre, inclusifs, respectueux et conformes aux normes internationales des droits humains, y exerce son influence et en tire avantage ; *alors* la Tanzanie s'assurera un développement socio-économique durable, solide et global qui haussera le niveau de la prospérité partagée et de la bonne gouvernance. La théorie du changement repose sur les orientations et les résultats du Plan-cadre de coopération et suppose, afin que la Tanzanie accomplisse un développement inclusif et durable d'ici à 2025, que la volonté politique de changement social et économique demeurera ferme, que les politiques et réformes structurelles favorables à l'environnement et aux plus pauvres, tournées vers les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables seront mises en place, et que l'espace démocratique sera élargi afin de favoriser la participation active des divers groupes.

10. Par sa fonction de coordonnateur, le PNUD soutiendra les priorités du Plan-cadre de coopération en investissant dans la programmation conjointe et ciblée pour lutter contre l'inégalité, la pauvreté et les changements environnementaux et climatiques. En collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et l'Organisation mondiale du tourisme, il investira dans les principaux accélérateurs d'objectifs de développement durable que sont les modes de financement novateurs, l'analyse de données, l'innovation, la transformation et l'amélioration des services publics, le redressement socio-économique dans le cadre de la pandémie de COVID-19, ainsi que les méthodes fondées sur les droits humains qui promeuvent l'égalité entre les genres et ne laissent personne de côté. Inspiré par une évaluation du Centre

international des entreprises publiques, le PNUD adoptera une démarche d'engagement en écosystème afin d'augmenter la portée et les effets du programme.

### **Prosperité : une croissance inclusive pour un développement durable**

11. Afin d'encourager les transformations économiques structurelles, en partenariat avec le Centre du commerce international, ONU-Femmes et l'UNOPS, le PNUD appuiera les initiatives gouvernementales tournées vers l'instauration de politiques sectorielles et de réformes réglementaires profondes, soucieuses des questions de genre, inclusives et fondées sur des données concrètes, qui ciblent les besoins des microentreprises, des petites et moyennes entreprises, des start-ups et des petites exploitations agricoles, en particulier celles dirigées par des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Ce soutien permettra aux initiatives destinées à attirer des capitaux et à développer de nouveaux marchés de tirer avantage de la Zone de libre-échange continentale africaine, facilitera les transferts de technologie *via* des coopérations Sud-Sud ou triangulaires, et contribuera à la pérennité et à la croissance des sociétés concernées. Il sera assuré par des prestataires spécialisés dans l'entrepreneuriat et par des partenaires compétents. La priorité sera donnée aux instruments numériques adaptés aux spécificités économiques de la Tanzanie. Ces initiatives bénéficieront de la position éminente du PNUD dans le monde de l'innovation ainsi que des moyens du laboratoire d'accélération.

12. En partenariat avec le FENU, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le PNUD s'impliquera dans le renforcement de la résilience des microentreprises, des petites et moyennes entreprises, des petites exploitations, des communautés, des femmes, des jeunes face au choc et aux répercussions des pandémies et autres catastrophes. Grâce à une analyse modélisée précise des mégadonnées et des informations transmises par les acteurs conventionnels fiables et par les communautés, on déterminera les moyens de consolider la résilience et le redressement des secteurs prioritaires et des chaînes de valeur, en particulier des plus touchés par la pandémie de COVID-19, et l'on permettra aux secteurs du tourisme, de l'« économie bleue » et de l'horticulture de s'ouvrir une diversité de nouveaux marchés, d'adopter des instruments numériques novateurs et d'accéder à des services financiers (dont l'assurance) tournés vers la croissance, le maintien de l'activité et l'atténuation des risques.

13. Afin de relever les défis d'une urbanisation rapide, en partenariat avec ONU-Habitat et le FENU, le PNUD renforcera les capacités d'une sélection de régions, de gouvernements locaux et de villes secondaires à appliquer les guides d'investissement régional et les plans d'urbanisme. En s'appuyant sur la carte des investisseurs en phase avec les objectifs de développement durable et sur l'idée de villes intelligentes et vertes, les municipalités et les acteurs du secteur privé créeront des projets urbains pouvant intéresser les entrepreneurs, attireront les investissements directs étrangers et locaux, et renforceront les plans d'urbanisme intégré, la gouvernance, l'aménagement du territoire et les mécanismes urbains de financement. Par la mise en place d'un cadre national de financement intégré, le PNUD soutiendra les dépenses de développement du troisième plan national de développement quinquennal et de la stratégie de développement à moyen terme de Zanzibar.

14. En tant que membre de l'équipe commune des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/sida, le PNUD défendra les politiques s'attaquant à la stigmatisation et à la discrimination et promouvant l'accès aux services pour les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Son soutien inclura des services de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria, effectués dans le respect des questions de genre. L'assistance du PNUD en matière de protection sociale permettra aux femmes pauvres, aux jeunes et aux personnes handicapées de bénéficier d'une assurance. Le

PNUD favorisera le renforcement du réseau pharmaceutique national en encourageant la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement efficace et responsable qui garantira un accès ininterrompu aux équipements de santé même en période de pandémie.

#### **Planète : durabilité environnementale, changement climatique et résilience**

15. Le PNUD soutiendra la gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité en luttant contre les facteurs de dégradation environnementale tout en renforçant la résilience face au changement climatique. Il s'agira de se concentrer sur la protection de la diversité biologique des forêts des réserves naturelles tanzaniennes, la gestion des ressources en eau, l'instauration d'un plan de financement de la biodiversité, tout en aidant à la mise en place d'opérations de protection communautaire de la biodiversité et en soutenant, au niveau institutionnel, le renforcement de la législation en matière de lutte contre le braconnage et contre le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages.

16. Le PNUD soutiendra le développement et la mise en place du plan national d'adaptation par l'intégration de la problématique du changement climatique dans le budget gouvernemental et auprès des organes de planification. Le PNUD renforcera la capacité des principales institutions à exécuter le plan d'adaptation, soutiendra l'instauration de mécanismes interministériels et interorganisations de coordination et d'innovation en matière de financement de la résilience, supervisera l'élaboration et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) de la Tanzanie et mènera une série d'études de vulnérabilité dans huit secteurs essentiels. Le PNUD travaillera avec les acteurs clés à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de carbone prévues dans les CDN et renforcera les compétences des services du vice-président afin qu'il coordonne leur mise en œuvre. Le PNUD incitera les comités parlementaires, les autorités locales et les organisations de la société civile à promouvoir l'accès des femmes et des jeunes à la terre et aux autres ressources naturelles.

17. Le PNUD soutiendra la mise en œuvre d'un programme pour l'économie bleue comprenant des cadres réglementaires, la planification de l'espace marin en vue de la promotion des investissements dans le secteur, la création de mécanismes d'investissement et le renforcement des compétences de coordination des acteurs gouvernementaux.

18. En collaboration avec les entités des Nations Unies et l'Union européenne, le PNUD promouvra l'accès aux énergies renouvelables efficaces. Il s'agira de cartographier et d'effectuer des études de faisabilité sur les potentiels sites de production solaire susceptibles de satisfaire les besoins des communautés isolées, en coopération avec le Ministère de l'énergie et l'agence rurale de l'énergie ; de promouvoir l'usage de technologies à rendement énergétique élevé ; d'étendre les normes de performance énergétique et de développer les pratiques d'achat durables en faveur d'infrastructures et d'équipements à haut rendement énergétique, afin de contribuer à l'amélioration des services de distribution de la Tanzania Electric Supply Company Limited et de l'agence rurale de l'énergie. Le PNUD promouvra le recours à des mini-réseaux pour soutenir l'agriculture et régler les problèmes d'accès à l'eau potable, d'irrigation et de transformation agro-alimentaire.

#### **Environnement favorable : gouvernance et paix durable**

19. Le PNUD soutiendra les politiques et mécanismes qui, afin que les citoyens bénéficient toujours plus des bienfaits de la démocratie, leur permettent de participer aux prises de décisions publiques et obligent les institutions à rendre des comptes aux niveaux national et local. En collaboration avec ONU-Femmes, il apportera aux

institutions parlementaires – l'Assemblée nationale et la Chambre des représentants de Zanzibar – un soutien institutionnel et une aide en matière de développement des pratiques et des compétences afin de garantir l'efficacité, la prise en compte des questions de genre et la participation du public lors des procédures d'examen et de contrôle législatifs et budgétaires. Le PNUD s'associera à des partenaires afin d'aider les organismes d'administration des élections à assurer les conditions d'organisation de scrutins ouverts et fiables. Il donnera à des groupes de citoyens, tels que des groupes de femmes ou de jeunes, aux médias, aux instituts de recherche et aux établissements universitaires la possibilité d'influencer les travaux des parlementaires et des organes électoraux en renforçant leurs capacités et en s'engageant auprès d'eux.

20. Le projet de développement de la République-Unie de Tanzanie ambitionne l'émergence de fonctionnaires efficaces, qualifiés et informés qui assurent un service public numérisé en adoptant une conduite éthique et responsable. En partenariat avec les administrations présidentielles (sur le continent et à Zanzibar), l'association des autorités locales, les organismes de la société civile, le secteur privé, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs, le PNUD renforcera les capacités institutionnelles et supervisera l'organisation des services publics afin d'en augmenter la qualité et la réactivité, d'orienter les politiques et de soutenir l'engagement citoyen.

21. Le PNUD appuiera les efforts d'augmentation de la transparence et de la responsabilité en accompagnant les services présidentiels en charge de la bonne gouvernance dans l'élaboration et la mise en œuvre de la quatrième stratégie nationale de lutte contre la corruption et du plan d'action. Il réalisera un projet mondial de lutte contre la corruption pour des sociétés pacifiques et ouvertes.

22. Le PNUD s'engage en faveur d'un accès équitable et diligent à la justice et à la défense des droits humains, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, le PNUD défendra l'accès à la justice, l'état de droit et les droits humains en renforçant les compétences et la responsabilité des institutions judiciaires. L'égalité des genres, l'autonomisation des jeunes et des femmes seront prises en compte, une attention particulière étant prêtée aux enfants, aux personnes handicapées, aux personnes vivant avec le VIH, aux personnes âgées, aux réfugiés et aux immigrants.

23. Afin de s'attaquer aux problèmes liés à la criminalité transnationale organisée et à l'instabilité politique des pays voisins, le PNUD, conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale pour les migrations, renforcera les institutions de prévention de la violence et de lutte contre le terrorisme et contre le crime. En matière de sécurité, il interviendra en tant qu'intermédiaire entre le Gouvernement et les organismes donateurs.

24. Le PNUD collaborera avec le bureau du coordonnateur résident afin d'accompagner la mise en œuvre du cadre de coordination des objectifs nationaux de développement durable et d'assurer leur conformité aux objectifs. En collaboration avec les principaux ministères, il instaurera des mécanismes de financement et de suivi du troisième plan national de développement quinquennal et de la stratégie de développement à moyen terme de Zanzibar. L'analyse commune de pays de 2021 et les difficultés concernant la collecte, l'analyse et l'exploitation des données nécessaires aux décisions et au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable seront étudiées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale, la Suède et la Suisse. L'accent sera mis sur l'enrichissement des systèmes statistiques par les données et les analyses dans une optique de planification et de suivi, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables et exclus au niveau national. Il s'agira d'appuyer la collecte de données courantes et la tenue

d'enquêtes sociologiques nécessaires à la rédaction de rapports sur le développement humain et à l'évaluation de la pauvreté multidimensionnelle.

25. Le PNUD œuvrera avec des partenaires, des régions et le Ministère des finances afin d'appliquer le cadre de développement économique local, de soutenir l'élaboration et la réalisation d'un plan stratégique de diplomatie économique, de renforcer et d'étendre la coopération et l'engagement dans le développement régional et international. Le PNUD augmentera les capacités institutionnelles du Ministère des affaires étrangères afin de mettre en œuvre une politique étrangère tournée vers l'approfondissement de la diplomatie économique en faveur de la coopération internationale, du commerce et de l'investissement, et vers la diversification du financement du développement national.

26. Le PNUD cocréera, avec le Ministère de la Constitution et des affaires juridiques, un programme de gestion des richesses naturelles qui promouvra des systèmes de gouvernance transparents, responsables et inclusifs, exploitant le potentiel socio-économique du pays et contribuant à sa transformation. Le renforcement des systèmes de gouvernance produira des situations « gagnant-gagnant » pour les acteurs étatiques et non-étatiques, y compris pour le secteur privé, et bénéficiera aux laissés pour compte.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

27. Des élections se tiendront au cours de la période d'exécution du programme, locales en 2024 et générales en 2025. Lors des scrutins, la Tanzanie est confrontée à des problèmes qui affectent l'état de l'opinion publique, les relations avec les partenaires de développement et les processus décisionnels du secteur public, ce qui pourrait entraver l'exécution du programme. À Zanzibar, les crises électorales de 2010 et 2015 ont provoqué la suspension des donations à la Chambre des représentants, ralentissant l'exécution du programme 2016-2021. Certains voudraient faire passer les enjeux électoraux de court terme avant les priorités de développement à long terme du Gouvernement. Face à ce risque, le PNUD préservera l'environnement opérationnel grâce à des systèmes d'alerte précoce et à un engagement proactif avec le Gouvernement, les partenaires, l'équipe de pays et le coordonnateur résident.

28. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des catastrophes naturelles pourraient entraîner une réallocation des ressources destinées aux secteurs économiques et administratifs au profit de la santé et des aides sociales et humanitaires. Dans un contexte de baisse de l'aide publique au développement, cela pourrait empêcher le PNUD de tenir ses engagements et d'atteindre ses résultats prioritaires. Le PNUD atténuera les risques en se rapprochant d'acteurs fiables, en renforçant les partenariats avec les institutions financières internationales et en s'appuyant sur la coopération Sud-Sud. Il évaluera les risques opérationnels et de fraude et agira conformément aux politiques de lutte contre la fraude.

29. La coopération pour le développement est passée de la mise à disposition de fonds au financement orienté vers l'investissement et les retombées commerciales. Afin de prévenir toute baisse des flux financiers due à cette évolution, le PNUD explorera de nouvelles sources de financement, dans le secteur privé et auprès de donateurs non traditionnels. Il adoptera une démarche inspirée du monde des affaires afin d'obtenir des financements sur les marchés internationaux et auprès des acteurs privés, en soutenant les projets prêts à recevoir des investissements. Il usera de sa force d'entraînement pour susciter des partenariats avec des institutions bilatérales ou multilatérales.

30. Les garanties sociales et environnementales du PNUD et les mécanismes de la responsabilité seront utilisés comme des outils de modération, et le bureau de pays commandera des évaluations qualitatives des programmes et projets en cours d'exécution, afin de s'assurer que les risques ont été identifiés et qu'un plan de gestion a été mis en œuvre.

31. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte, au Conseil d'administration, de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

32. Le programme sera exécuté sur le plan national. On recourra à l'exécution directe si nécessaire, en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

33. En raison de la demande croissante, émanant du Gouvernement et des partenaires, de données prenant en compte les questions de genre, d'analyses étayées par les faits et d'évaluations conjointes, le PNUD, en collaboration avec les entités des Nations Unies, le bureau du coordonnateur résident, la Banque mondiale, le secteur privé et les organisations de la société civile, soutiendra les efforts du Gouvernement en vue de renforcer les plateformes de coordination des objectifs de développement durable et les systèmes de contrôle et d'évaluation du troisième plan national de développement quinquennal et de la stratégie de développement à moyen terme de Zanzibar. Les indicateurs de résultat du programme de pays sont conditionnés par le plan stratégique du PNUD (2022-2025), le Plan-cadre de coopération et les stratégies nationales de développement.

34. Conjointement avec les entités des Nations Unies, les organisations de la société civile et les agences nationales de statistique, le PNUD investira dans des études de référence et des analyses de données afin de combler les vides statistiques. Il soutiendra les sources non conventionnelles de données à travers des enquêtes d'opinion et des initiatives portant sur les mégadonnées, tout en utilisant les statistiques actualisées en temps réel des agences nationales. Cet effort améliorera le paysage statistique général, favorisera l'adoption de politiques et de programmes adaptés et permettra de suivre les progrès réalisés en direction des objectifs de développement durable. L'accent sera mis sur l'exploitation de données et d'évaluations qualitatives tenant compte des questions de genre dans le contrôle de qualité et la gestion des connaissances, sur l'utilisation de ces études dans le processus décisionnel, ainsi que sur la formation du personnel chargé du programme, des organisations partenaires et des interlocuteurs nationaux.

35. Le plan d'évaluation inclura les trois réalisations et tous les projets atteignant le seuil d'évaluation institutionnel. Il sera examiné et mis à jour en cours d'exécution du programme. Le PNUD participera à l'évaluation du Plan-cadre de coopération dans la mesure du nécessaire. Les évaluations serviront la connaissance, la prise de décision, la planification stratégique, l'élaboration, la réalisation et la modification des projets, justifiant la pertinence du travail du PNUD sur le terrain. Le bureau de terrain intégrera les questions de genre dans toutes ses activités, il s'assurera que les sommes

prévues y sont allouées dans chaque projet (au-dessus d'un seuil de 15 %), et que 7 % du budget du programme sont attribués au plan de suivi et d'évaluation. Les connaissances seront renforcées grâce aux moyens du laboratoire d'accélération.

36. Outre les résultats, les leçons et les réalisations en matière de visibilité des partenaires de développement, le PNUD soutiendra la mise en œuvre de l'initiative conjointe de communication et de promotion du Plan-cadre de coopération et renforcera les partenariats avec les médias, les services de presse du Gouvernement et du Groupe de la communication des Nations Unies, afin d'en amplifier la campagne de sensibilisation aux principaux problèmes de développement. Le budget des campagnes de communication sera intégré à celui des programmes et projets.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République-Unie de Tanzanie (2022-2027)

**Objectif du pays :** Une économie ouverte et compétitive ; intensification de l'industrialisation et de l'offre de services ; promotion de l'investissement et du commerce ; développement humain ; développement des compétences

**Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération :** Les personnes travaillant dans des microentreprises ou des petites ou moyennes entreprises, ou dans l'agriculture à petite échelle, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, bénéficient d'une augmentation durable de leur productivité et de leurs revenus grâce à un accès équitable aux ressources productives.

**Réalisation du plan stratégique :** Une croissance et un développement inclusifs et durables, intégrant des capacités de production offrant emploi et moyens de subsistance aux personnes pauvres et aux exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Part des petites structures dans la valeur ajoutée totale du secteur manufacturier Niveau de référence (2021) : 3 % Niveau cible (2027) : 5 %	Sondages, Banque de Tanzanie Ministère de l'industrie et du commerce Fréquence : annuelle  Enquêtes, rapports du Bureau national de la statistique Fréquence : annuelle	<i>Produit 1.1.</i> Ministères, départements, agences et collectivités locales ont amélioré les capacités techniques de mise en œuvre de politiques et de cadres réglementaires porteurs de changement, attentifs aux questions de genre et fondés sur des données probantes, pour qu'ils répondent aux besoins des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des petits exploitants agricoles. <i>Indicateurs</i> 1.1.1. Nombre de politiques favorables, de stratégies réglementaires et de plans inclusifs et attentifs aux questions de genre, élaborés et instaurés pour améliorer l'environnement favorable des acteurs économiques cités Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2027) : 5 élaborés et 3 mis en œuvre 1.1.2. Nombre d'institutions élaborant et mettant en œuvre des politiques fondées sur des données probantes en faveur des acteurs économiques cités Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2027) : 10	Administrations locales, cabinet du Premier ministre, Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère de l'agriculture Institut du plan de développement rural Fondation tanzanienne du secteur privé Association tanzanienne d'horticulture Association tanzanienne des voyageurs Agence suédoise de coopération internationale au développement	Ressources ordinaires : 9 621 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Taux de chômage ventilé par sexe, âge et région Niveau de référence (2021) : À déterminer Niveau cible (2027) :		<i>Produit 1.2.</i> Les institutions compétentes ont amélioré les capacités à proposer des programmes, des produits et des services attentifs aux questions de genre et axés sur le marché, à destination des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des petits exploitants agricoles. <i>Indicateurs</i> 1.2.1. Nombre d'entreprises et de petits exploitants accédant à des services financiers et non financiers (ventilés par sexe) Niveau de référence (2021) : 2 597 (F : 1 250 ; H : 1 347) Niveau cible (2027) : 10 000 (F : 6 000 ; H : 4 000) 1.2.2. Nombre de projets (par secteur) prêts à recevoir des investissements, soucieux des questions de genre, préparés et opérationnels, qui répondent aux besoins des acteurs économiques cités Niveau de référence (2021) : 10 Niveau cible (2027) : 25	Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement Union européenne	Autres ressources : 20 690 000
Part des terres cultivées de manière productive et durable Niveau de référence (2021) : À déterminer Niveau cible (2027) : 5 % par an de plus que le niveau de référence	Rapports du programme, rapports des ministères intéressés Fréquence : annuelle  Rapports du Ministère de la santé Enquêtes du Bureau national de la statistique Fréquence : annuelle	<i>Produit 1.3.</i> Les petits exploitants ont renforcé leurs capacités afin d'adopter des pratiques innovantes et résilientes face au climat pour une productivité et une commercialisation accrues et durables des produits agricoles. <i>Indicateurs</i> 1.3.1. Nombre de petits exploitants agricoles bénéficiant d'aides à l'adoption d'innovations, ventilés par sexe et par âge Niveau de référence (2021) : 1 400 (F : 722 ; H : 678) Niveau cible (2027) : 14 000 (F : 7 280 ; H : 6 720)	Université d'agriculture Sokoine Institut du plan de développement rural Collectivités locales Organisation pour le développement de la petite industrie Autorité de l'enseignement et de la formation Institut tanzanien de recherche halieutique	
Couverture des services de santé essentiels Niveau de référence (2021) : 45 % Niveau cible (2027) : 60 %		<i>Produit 1.4.</i> Les principales parties intéressées ont augmenté l'efficacité et la qualité des services concernant une éducation de base fondée sur les droits humains, sensible aux questions de genre, innovante et intégrée, la santé reproductive et maternelle, la santé des nourrissons, des enfants et des adolescents, la prévention du sida, de la tuberculose et de la malaria, la nutrition. <i>Indicateurs</i> 1.5.1. Part des équipements des localités conformes aux normes nationales d'offre de service Niveau de référence (2021) : 42 % Niveau cible (2027) : 57 %		

**Objectif du pays** : Protection de la biodiversité et renforcement des capacités nationales d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses répercussions

**Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération** : La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, contribue à une gestion des ressources naturelles inclusive et tenant compte des questions de genre, à la résilience face aux changements climatiques, à la réduction des risques liés aux catastrophes, au développement des énergies renouvelables efficaces, et en tire avantage.

**Réalisation du plan stratégique** : Les pays ont la capacité de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, y compris celles liées au changement climatique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Montant de l'aide financière à la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides Niveau de référence (2021) : 1 025 546 142 dollars Niveau cible (2027) : 1 128 100 756 dollars	Rapports de programme ; rapports ministériels, rapports d'évaluation de résultats et de projets Fréquence : semestrielle et annuelle	<i>Produit 2.1.</i> Ministères, départements, agences et collectivités locales ont haussé les capacités d'élaboration, de coordination et de contrôle des mesures, réglementations, stratégies et plans destinés à améliorer la gestion inclusive et sensible aux questions de genre des ressources naturelles, la résilience face au changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et l'accès aux énergies renouvelables efficaces. <i>Indicateurs</i> 2.1.1. Nombre d'institutions majeures habilitées à diriger des plans et des opérations d'adaptation Niveau de référence (2021) : 7 Niveau cible (2027) : 15 2.1.2. Part des collectivités locales bénéficiant d'aides au développement de nouvelles activités de subsistance Niveau de référence (2021) : 20 % Niveau cible (2027) : 45 %	Ministère de l'économie bleue Cabinet du premier vice-président Ministère de l'éducation Cabinet du vice-président Ministère des finances et de la planification Norvège Ministère des ressources naturelles et du tourisme Cabinet du Président chargé des administrations régionales et collectivités locales PNUD  Programme des Nations Unies pour l'environnement Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Ressources ordinaires : 12 051 000  Autres ressources : 26 700 000

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Nombre de systèmes de données numériques intégrés et tenant compte des questions de genre, utilisables pour la gestion inclusive des ressources naturelles, la résilience face au changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et les énergies renouvelables</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 4, dont : 1 pour les énergies renouvelables, 1 pour le changement climatique, 1 pour les risques de catastrophe</p>	<p>Rapports de programme, rapports ministériels, rapports d'évaluation de résultats et de projets</p> <p>Fréquence : semestrielle et annuelle</p>	<p><i>Produit 2.2.</i></p> <p>Ministères, départements, agences et collectivités locales ont haussé la capacité à établir, analyser et utiliser des statistiques ventilées afin d'améliorer la direction et le contrôle de projets inclusifs, sensibles aux questions de genres et axés sur les résultats, en matière de gestion des ressources naturelles, de résilience face au changement climatique, de réduction des risques de catastrophes et d'exploitation des énergies renouvelables.</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <p>2.2.1. Nombre de systèmes nationaux d'information et de gestion des connaissances opérationnels et facilement accessibles</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 4</p> <p>2.2.2. Nombre de systèmes intégrés de gestion des données sur la biodiversité</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 2</p>	<p>African Wildlife Foundation</p> <p>Pams Foundation</p> <p>Agence allemande de coopération internationale</p> <p>Autorité des parcs nationaux de Tanzanie</p> <p>Institut tanzanien de recherche sur la faune et la flore sauvages</p> <p>Aire de conservation du Ngorongoro</p> <p>Global Environment Facility</p> <p>Fonds vert pour le climat</p> <p>Département d'État des États-Unis</p> <p>Fonds mondial pour la nature (WWF)</p> <p>Agence des États-Unis pour le développement international</p>	
<p>Part des principaux espaces de biodiversité terrestre et d'eau douce situés en zone protégée, pour chaque type d'écosystème</p> <p>Niveau de référence (2021) : 38,5 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 45 %</p>	<p>Rapports de programme, rapports ministériels, rapports d'évaluation de résultats et de projets</p> <p>Fréquence : semestrielle et annuelle</p>	<p><i>Produit 2.3.</i></p> <p>Ministères, départements, agences et collectivités locales ont augmenté les capacités de gestion efficace des ressources naturelles, de résilience face au changement climatique, de réduction des risques de catastrophes, d'accès aux énergies renouvelables pour les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et les autres groupes vulnérables.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>2.3.1. Nombre de ministères, départements, agences et collectivités locales compétents dotés de plans et de stratégies de hausse de la résilience face au changement climatique et de l'accès aux énergies renouvelables pour les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et les autres groupes vulnérables</p> <p>Niveau de référence (2021) : 6</p> <p>Niveau cible (2027) : 28</p> <p>2.3.2. Nombre de partenariats public-privé mis en œuvre</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 3</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p><i>Produit 2.4.</i></p> <p>Ministères, départements, agences et collectivités locales ont augmenté les capacités d'incitation et de développement des infrastructures afin de stimuler l'innovation, d'attirer les partenariats et d'encourager l'investissement dans les biens publics et les services tenant compte des questions de genre, en lien avec la gestion des ressources naturelles, la résilience au changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et l'accès aux énergies renouvelables pour les femmes, les personnes handicapées, les jeunes</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <p>2.4.1. Nombre de ministères, départements, agences et collectivités locales bénéficiant d'aides pour encourager l'innovation et les partenariats dans les énergies renouvelables, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique</p> <p>Niveau de référence (2021) : 12</p> <p>Niveau cible (2027) : 35</p> <p>2.4.2. Nombre de mécanismes de financement pour les technologies liées aux énergies renouvelables</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 20</p>		

**Objectif du pays :** Bonne gouvernance, état de droit

**Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération :** La population de la République-Unie de Tanzanie, en particulier les personnes les plus vulnérables, participe aux institutions et systèmes de gouvernance qui promeuvent la paix et la justice, tiennent compte des questions de genre, font preuve d'inclusivité, de responsabilité, de souci de la représentativité et respectent les normes relatives aux droits humains, et en tire avantage.

**Réalisation du plan stratégique :** Les revendications en faveur d'une meilleure prise en compte de la parole des citoyens, du développement, de l'état de droit et de la responsabilité sont satisfaites par un renforcement des institutions démocratiques.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Répartition des fonctions (ventilées selon le sexe, l'âge, la situation au regard du handicap, le groupe de population) dans les institutions publiques (assemblées législatives nationale et locale,	Rapports de programme, cabinet du Président chargé des services publics ; rapports de formation des cadres, rapports de projet ; rapports des ministères, départements et agences ;	<p><i>Produit 3.1.</i></p> <p>Les principales institutions (ministères, départements, agences, collectivités locales, organes électoraux et législatifs) fonctionnent de manière démocratique et efficace et garantissent un service public transparent, inclusif et responsable.</p> <p><i>Indicateurs</i></p>	Ministère de l'intérieur Cabinet du Président chargé des services publics, de la bonne gouvernance, de la Constitution et des affaires légales	Ressources ordinaires : 11 091 000 Autres ressources : 29 266 825

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>administration, justice) comparé à la population générale</p> <p><b>Assemblée nationale</b></p> <p>Niveau de référence (2021)</p> <p>Nombre de membres : 392</p> <p>Ratio : 1/152 383</p> <p>Ratio hommes : 1/120 368</p> <p>Ratio femmes : 1/207 522</p> <p>Niveau cible (2027)</p> <p>Ratio : 1/152 383</p> <p>Ratio hommes : 1/143 515</p> <p>Ratio femmes : 1/162 408</p> <p><b>Chambre des représentants de Zanzibar</b></p> <p>Niveau de référence</p> <p>Nombre de membres : 82</p> <p>Ratio : 1/15 897</p> <p>Ratio hommes : 1/11 679</p> <p>Ratio femmes : 1/24 032</p> <p>Niveau cible</p> <p>Ratio : 1/15 897</p> <p>Ratio hommes : 1/12 871</p> <p>Ratio femmes : 1/20 391</p>	<p>cabinet du Président chargé de la Constitution, des affaires légales, du service public et de la bonne gouvernance ; collectivités locales</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>3.1.1. Part des cadres de l'administration (ventilés par sexe) dotés de compétences de direction tournées vers la transformation</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 40 % (F : 30 % ; H : 70 %)</p> <p>3.1.2. Nombre de ministères, départements, agences, collectivités locales, organes électoraux et législatifs bénéficiant d'aides pour une représentation démocratique et un service public efficaces, transparents, ouverts et responsables</p> <p>Niveau de référence (2021) : 4 ministères, départements et agences, 5 collectivités locales, 0 organe électoral et 1 organe législatif</p> <p>Niveau cible (2026) : 5 ministères, départements et agences, 8 collectivités locales, 4 organes électoraux et 2 organes législatifs</p> <p>3.1.3. Nombre de ministères, départements, agences, collectivités locales disposant d'une charte de service public.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 320 ministères, départements, agences, collectivités locales sur le continent et à Zanzibar</p> <p>3.1.4. Nombre d'organisations de la société civile engagées à participer aux processus de gouvernance, ventilées en organisations pour les femmes ou la jeunesse</p> <p>Niveau de référence (2021) : 3 (femmes), 1 (jeunesse)</p> <p>Niveau cible (2026) : 8 (femmes), 4 (jeunesse)</p>	<p>Bureau de prévention et de lutte contre la corruption</p> <p>Autorité de Zanzibar contre la corruption et les crimes économiques</p> <p>Assemblée nationale</p> <p>Chambre des représentants de Zanzibar</p>	
<p>Part de la population satisfaite de son dernier recours à un service public, ventilée par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>Niveau de référence : 42,8 %</p> <p>Niveau cible : 47,8 %</p> <p>Hommes : 40 %</p> <p>Femmes : 60 %</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
En situation de handicap : 30 %				
Proportion d'indicateurs de développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle	Ministère des finances et de la planification, Bureau national de la statistique, Bureau gouvernemental de la statistique pour Zanzibar, cabinet du Président chargé des administrations régionales et collectivités locales, conseil national des ONG, Fondation tanzanienne du secteur privé Fréquence : annuelle	<p><i>Produit 3.2.</i> Le Gouvernement, les acteurs non étatiques, les chercheurs et les universités ont augmenté leurs capacités à produire, gérer, coordonner et utiliser des données ventilées de manière exhaustive.</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <p>3.2.1. Nombre de mécanismes gouvernementaux de coordination, créés ou améliorés, organisant la production de données ventilées à plusieurs niveaux Niveau de référence (2019) : 2 – le Rapport 2018 de développement humain de la Tanzanie et l'Enquête nationale volontaire Niveau cible (2027) : 4 – 2 rapports de développement humain pour la Tanzanie, 1 pour Zanzibar, et 1 enquête en 2022-2023</p> <p>3.2.2. Nombre de producteurs et d'utilisateurs de données disposant de capacités renforcées pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation de données ventilées Niveau de référence : 4 catégories – Bureau national de la statistique, Bureau gouvernemental de la statistique pour Zanzibar, ministères, départements et agences, collectivités locales Niveau cible : 5 – organisations de la société civile, ONG, secteur privé, collectivités locales, instituts de recherche académique</p> <p>3.2.3. Nombre de monographies ou de rapports produits à partir des données ventilées (selon le sexe, l'âge, la situation par rapport au handicap, la situation géographique) issues du recensement de 2022. Niveau de référence (2021) : 1 monographie sur le handicap Niveau cible (2026) : 1 monographie sur le dialogue d'action – document d'orientation</p>	Ministère des finances et de la planification Ministère des affaires étrangères Communauté d'Afrique de l'Est Bureau national de la statistique Bureau gouvernemental de la statistique pour Zanzibar	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Part du budget national basé sur des ressources intérieures Niveau de référence (2021) Revenus intérieurs : 72 % Emprunts intérieurs : 14 % Niveau cible (2027) Revenus intérieurs : 75 % Emprunts intérieurs : 11 %	Ministère des finances et de la planification, collectivités locales	<p><i>Produit 3.3.</i>            L'État s'est renforcé afin de favoriser la mise en place de plans, de budgets et de financements (en particulier par la mobilisation accrue de ressources intérieures et par des sources de financement nouvelles et novatrices) ouverts, tenant compte des questions de genre et transparents.</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <p>3.3.1. Nombre de cadres de planification et d'investissement tenant compte des questions de genre soutenus par l'administration            Niveau de référence (2021) : 27 – 2 plans de développement nationaux (le troisième plan national de développement quinquennal et la stratégie de développement à moyen terme de Zanzibar) et 25 guides d'investissement régionaux            Niveau cible (année) : 150 (75 cadres de développement économique et 75 fonds communs de créance des collectivités locales)</p> <p>3.3.2. Nombre de mécanismes novateurs de financement subventionnés            Niveau de référence (2021) : 2 – partenariats public-privé, financement de la biodiversité            Niveau cible (2026) : 4 – obligations bleues et vertes, partenariats public-privé et communautaires, fonds communs de créance des collectivités locales</p>	Ministère des finances et de la planification Collectivités locales	
	Rapports de projet, ministères, départements et agences, Ministère de la Constitution et des affaires juridiques Fréquence : annuelle	<p><i>Produit 3.4.</i>            La Justice et les institutions chargées de protéger l'état de droit se sont renforcées afin de réformer, de développer et de mettre en œuvre l'accès de tous à la justice et à aux systèmes de protection des droits humains, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. Ces institutions tiennent aussi mieux compte du genre, des situations de handicap et de l'âge.</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <p>3.4.1. Effectifs habilités à résoudre les litiges juridiques            Niveau de référence (2021) : 395 (F : 151 ; H : 244)            Niveau cible (2027) : 1 000 (F : 500 ; H : 500)</p> <p>3.4.2. Nombre de mesures et de cadres légaux élaborés ou révisés            Niveau de référence (2021) : 6            Niveau cible (2027) : 10</p> <p>3.4.3. Nombre de parties prenantes bénéficiant de services d'assistance juridique            Niveau de référence (2021) : 1 500 000 (F : 783 500 ; H : 716 500)</p>	Ministère de la Constitution et des affaires juridiques Police tanzanienne Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance Institutions judiciaires Acteurs non étatiques	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Niveau cible (2027) : 4 000 000 (F : 2 500 000 ; H : 1 500 000)		
<p>Niveau de réalisation et d'efficacité des missions de protection humanitaire, de défense des droits humains, de la paix, de la sécurité et de la stabilité</p> <p>1. Les institutions déployées réalisent leur mission de protection humanitaire et de défense des droits humains de manière imparfaite</p> <p>2. Les institutions déployées réalisent leur mission de protection humanitaire et de défense des droits humains de manière sélective</p> <p>3. Les institutions déployées réalisent leur mission de protection humanitaire et de défense des droits humains</p>	<p>Enquête de confiance, rapports de projet</p> <p>PNUD, Centre national antiterroriste, police tanzanienne</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p><i>Produit 3.5.</i></p> <p>L'État a renforcé ses capacités à respecter les conventions internationales pertinentes et les accords régionaux au niveau africain, à contribuer à la consolidation de la paix internationale, à soutenir les programmes de développement humanitaire, à protéger la sécurité intérieure, à organiser la coopération et la migration transfrontalières afin de garantir paix, sécurité et stabilité pour tous.</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <p>3.5.1. Part des communautés considérées dont la confiance dans les représentants de la loi a augmenté</p> <p>Niveau de référence (2021) : 55 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 60 %</p> <p>3.5.2. Nombre d'organisations de la société civile subventionnées qui promeuvent la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 4</p> <p>3.5.3. Nombre d'initiatives gouvernementales de coopération transfrontalière financées</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1</p> <p>Niveau cible (2027) : 2</p>	<p>Ministère de la Constitution et des affaires juridiques</p> <p>Bureau national de la statistique</p> <p>Cabinet du Président chargé de la Constitution, des affaires légales, du service public et de la bonne gouvernance</p> <p>Police tanzanienne</p> <p>Commissions de révision et de réforme législative</p> <p>Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance</p> <p>Procureur général</p> <p>Avocat général</p> <p>Institutions judiciaires</p> <p>Collectivités locales</p> <p>Ministère des affaires intérieures</p> <p>Écoles de droit</p> <p>Acteurs non étatiques</p>	
Niveau de référence (2021) : 2				
Niveau cible (2025) : 3				